



**JEUDI 18 AVRIL 2019**  
**DE 16 H A 20 H**

## **LES RENCONTRES DE L'ADC**

**« DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES,  
DROITS DES PROFESSIONNELS »**

**QUELS ENJEUX POUR LES METIERS DE DIRECTION  
DU SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE ?**

### **PROGRAMME**

- 16 H** **Accueil**  
**David DE FARIA**, Directeur Pôle Formation – Recherche ARSEAA  
**Joël LABURRE**, Délégué ADC Région Occitanie/Midi-Pyrénées  
**Marianne BERTRAND**, Directrice CRFPFD
- 16 H 15** **Présentation des travaux**  
**Jacques TENE**, Vice Président ADC en charge des Régions
- 16 H 30 – 19 H** **Trois temps d'intervention entrecoupés d'échanges avec la salle**  
**Arnaud VINSONNEAU**, Juriste en droit de l'action sociale,  
Membre du Conseil Scientifique de l'Agence Nationale de l'Evaluation
- 19 H 15** **Poursuite des échanges autour d'un cocktail dînatoire, pour les inscrits**



Association de **Directeurs, Cadres de direction**  
du secteur social, médico-social et sanitaire



**INSTITUT SAINT-SIMON**  
3, chemin du Général De Croutte  
31100 TOULOUSE

**Les membres de la  
Délégation ADC  
Occitanie/Midi-Pyrénées &  
le CRFPFD Toulouse**

**vous invitent à participer à  
cette première rencontre  
de réflexion, d'échange.**

**Cette rencontre s'adresse  
aux directeurs, cadres de  
direction, en poste ou en  
formation, du secteur  
social, médico-social  
et sanitaire**

**INSCRIPTION CONFERENCE  
GRATUITE  
MAIS OBLIGATOIRE**

**INSCRIPTION AU  
COCKTAIL DINATOIRE : 20 €**

**COUPON A RETOURNER  
par mail à  
[michelle.foix@orange.fr](mailto:michelle.foix@orange.fr)  
contact : 06 75 19 62 22**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE MAIL :**

**N° TELEPHONE :**

**PARTICIPERA A LA RENCONTRE**

OUI   
NON

**PARTICIPERA AU COCKTAIL**

OUI   
NON

**LES RENCONTRES DE L'ADC :** l'ADC Région Midi-Pyrénées Occitanie, en partenariat avec le CRFPFD, inaugure un nouveau format de rencontres pour vous inviter à partager des temps de réflexion portant sur l'actualité et les évolutions du secteur sanitaire, social et médico-social.

L'intervention d'un(e) spécialiste sur un thème choisi permettra d'apporter les éclairages nécessaires pour encourager les échanges et permettre à chacun de questionner ses pratiques, penser , élaborer et partager.

**THEME DU JOUR :**                    **« DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES,  
DROITS DES PROFESSIONNELS »**

### **LE CONTEXTE**

Nous assistons à un grand mouvement de réformes, tant dans le champ de l'intervention sociale, sanitaire ou médico-sociale avec des orientations politiques à finalité inclusive (réponse accompagnée pour tous, généralisation des dispositifs ITEP...) que dans le champ de la formation professionnelle avec la liberté de chacun à choisir un avenir professionnel.

Toutes les orientations des politiques publiques annoncées ou mises en œuvre ont à voir avec la notion de parcours des personnes, qu'il s'agisse des usagers en situation de vulnérabilité ou des professionnels mobilisés à leurs côtés.

Plutôt que « subir » ces réformes, nous nous devons d'aborder celles-ci avec un regard critique pour mieux les comprendre et pour mieux les « agir ». Et, même si d'un premier abord, elles nous apparaissent plutôt transversales, elles ne sont pas moins convergentes.

Nous directeurs, responsables d'établissements ou services, dans le secteur social, médico-social et sanitaire, sommes invités à sortir d'une logique de place pour aller vers une logique de parcours.

Ce changement dans les pratiques va impacter différents domaines comme par exemple :

- Le champ des interventions auprès des différents publics avec ses incidences au niveau des professionnels et de l'évolution des dispositifs ;
- Les nouvelles stratégies à développer en matière de gestion des ressources, notamment humaines ;
- Les coopérations internes et externes entre établissements et services.

### **QUELLES PERSPECTIVES ?**

Dans cette période de transformation de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, les droits des parties, ceux des personnes accompagnées et ceux des professionnels peuvent être mis en tension. Que pouvons-nous faire pour concilier des logiques individuelles qui ont en commun l'affirmation des droits individuels ? Quelles perspectives se profilent devant nous ?

Un vent nouveau souffle sur notre secteur social, médico-social et sanitaire. Aussi vaste soit-il, très probablement il faut y aller pour en faire un nouveau terrain d'innovation.

Dans ce mouvement créé par les politiques publiques, nous devons continuer à penser l'avenir et l'agir, pour ne pas le subir.

Au plaisir de notre prochaine rencontre,  
L'équipe organisatrice.